

*** RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU MODE DE GARDE**

↪ Justificatif de domicile fourni

OUI

NON

* Si la nourrice est agréée

➔ Photocopie de l'agrément

NOM ET PRÉNOM DES ENFANTS GARDÉS	DATE DE NAISSANCE	ÉCOLE FREQUENTÉE

➔ SI ARRIVÉ SUR LA COMMUNE : À QUELLE DATE _____

ANCIENNE ADRESSE :

➔ SI ARRIVE SUR LA COMMUNE DE L'ÉTRANGER ➔ L'ENFANT PARLE-T-IL 'FRANCAIS ➔ OUI NON

➔ À quelle date l'enfant doit-il être scolarisé date _____

Les parents déclarent être informés que le dossier sera soumis à la commission de dérogation qui se réunira courant avril 2017

Les recours éventuels devront être formulés dans un délai de 15 jours auprès du Service Education après réception du certification mentionnant l'avis de la commission.

Dans le cas de dérogation extérieure à la commune, le tarif "hors commune" des prestations périscolaires sera appliqué.

date et signature des parents

Dossier rempli par et date :